

Liste des documents à fournir pour l'acquisition ou le renouvellement des armes

Acquisition

- L'imprimé CERFA N° 12644*04 correctement renseigné (téléchargeable sur notre site)
- La photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un extrait d'acte de naissance intégral avec les mentions marginales de moins de 3 mois
- L'original de l'avis favorable de la FFTIR
- Un justificatif de possession d'un coffre ou la photo de celui-ci avec une attestation sur l'honneur
- La photocopie du carnet de tir avec les 3 tirs contrôlés par une première acquisition.
- La photocopie recto-verso de la licence en cours de validité, signée par le Président du club et par le titulaire
- Modèle attestation sur l'honneur de possession de coffre (téléchargeable sur notre site)
- L'attestation sur l'honneur de n'avoir jamais été en traitement dans un hôpital psychiatrique
- Votre numéro de téléphone avec votre email
- Une enveloppe suivie dont le grammage correspond aux poids des titres sollicités

Documents complémentaires à ceux du dessus pour un renouvellement

- La déclaration faisant connaître les armes déjà détenues : catégorie, calibre, marque et n° de série
- La photocopie du ou des carnets de tir sur 5 ans pour la période avant juillet 2020
- La photocopie des 5 dernières licences ou les 5 attestations fournies par le Club
- L'original des autorisations à renouveler + une copie
- La fiche technique de chaque arme (téléchargeable sur notre site)
- Une enveloppe suivie dont le grammage correspond aux poids des titres sollicités

Vous pouvez expédier vos demandes d'acquisition ou de renouvellement de détention d'armes de catégorie B par courrier avec AR à l'adresse suivante :

Préfecture des Bouches-du-Rhône
DAG/Bureau des armes
Place Felix Baret
CS80001
13282 Marseille cedex 06